

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du Jeudi 18 Avril 2019**

L'an Deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Étaient présents** : M. LATIL, M. CAPELLE, M. BERTHON, Mme BRUNET, M. BLONDEAU, Mme ROSSET, M. MUZAS, M. FORTIER,

**Étaient absents excusés** : Mme PATIN a donné pouvoir à M. LATIL  
M. CANAC a donné pouvoir à Mme CHAVILLON  
Mme HAMON a donné pouvoir à M. FORTIER  
M. BEGUE a donné pouvoir à M. BERTHON

Nombre de membres élus	13	Quorum	7
Nombre de membres présents	09	Date de la convocation	11 avril 2019
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	12 avril 2019

Mme le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Demande de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil avec l'IFAC pour le mois de juillet 2019.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**.

**Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019.**

Mme le Maire propose l'approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **10 voix POUR, 2 CONTRES**.

M LATIL rappelle qu'il n'était pas présent à la réunion.

**Point N° 3 : Demande de lancement d'un MAPA pour les travaux de voirie.**

Mme le Maire rappelle que la commission travaux a réalisé différents devis pour la réalisation des travaux de voirie, notamment les ECF, NDP et la remise en état d'une partie de la cour de l'école.  
Elle confirme qu'il faut lancer un marché pour réaliser les travaux.

Par conséquent, le Conseil Municipal vote à **l'unanimité par 13 voix POUR**, cette demande.

**Point N° 4 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement des toitures des bâtiments communaux et la réhabilitation du bâtiment de stockage situé devant la mairie.**

Mme le Maire propose au Conseil municipal de demander une subvention au titre de la DETR pour le remplacement des toitures des bâtiments communaux et la réhabilitation du bâtiment situé devant la mairie, cette subvention complètera le financement mis en place par le contrat rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR.

Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

**Point N° 5 : Approbation du rapport annuel la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines.**

Mme le Maire dit que le point est ajourné, le rapport n'est pas délibéré auprès de la CCCY et devra être approuvé lors de la prochaine séance.

**Point N° 6 : Approbation du rapport de la CLECT 2019 de la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines.**

Mme le Maire rappelle que par délibération n°19-002 en date du 13 février 2019, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Chaque commune doit aussi délibérée sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 13 voix POUR, l'approbation du rapport.

**Point N° 7 : Modification et mise à jour des statuts du SILY**

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande du SILY de modifier les statuts, pour essayer de récupérer les coûts de fonctionnement en toute équité sur l'ensemble des communes n'ont adhérentes au SILY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité par 13 voix POUR les modifications statutaires du SILY

**Point N° 7 : Accueil centre de loisirs Intercommunal de Montfort-l'Amaury avec l'IFAC : Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil pour le mois de juillet 2019**

Mme le Maire réitère sa demande comme chaque année, propose au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal de Montfort-l'Amaury représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pendant le mois de mois de Juillet.

Madame le Maire propose :

- . Que la répartition financière de ces 22.44 € se fasse de la manière suivante :
  - . 8,00 euros (plus ou moins deux euros) par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-le-Roi
  - . 14,41 euros par jour et par enfant à la charge des familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 13 voix POUR la convention

**Point N° 8 : DIA**

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m <sup>2</sup>	Usage
13 chemin aux Bœufs	01/03/2019	ZA 394	3050 m <sup>2</sup>	140 000,00 €	45,90 €	Bâti
<b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien ZA 394</b>						
9 Grande Rue	01/03/2019	D 170	700 m <sup>2</sup>	337 000,00 €	481,42 €	Bâti
<b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien D 170</b>						
Rue de la Croix Bleue	01/03/2019	D 640	331 m <sup>2</sup>	107 000,00 €	323,26 €	Non Bâti
<b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien D 640</b>						
20 Bis Grande Rue	08/03/2019	D 671-672	885 m <sup>2</sup>	372 000,00 €	420,33 €	Bâti
<b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien D 671 - 672</b>						
Les Bruyères - la mare aux Biches	19/03/2019	B 240	230 m <sup>2</sup>	3 500,00 €	15,21 m <sup>2</sup>	Terre
<b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien B 240</b>						
27 rue de la Croix Bleue	27/03/2019	D 922-930	700 m <sup>2</sup>	410 000,00 €	585,71 €	Bâti
<b>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien D 922-930</b>						

Marie-Christine CHAVILLON  
Maire d'Auteuil-le-Roi